

07 mars 2022

## Financement des TPE – France • 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

### Le crédit aux TPE continue de progresser, à hauteur de 8,1 % sur un an

À fin décembre 2021, l'encours des crédits aux TPE atteint 371,4 milliards d'euros, en hausse de 8,1 % sur un an et de 25,5 % sur deux ans. Les crédits aux TPE continuent de progresser au quatrième trimestre, de façon plus soutenue que le trimestre précédent (+6,8 milliards d'euros après +3,4 milliards d'euros au troisième trimestre 2021). L'encours des crédits de trésorerie se stabilise autour de 49,2 milliards d'euros, après 50,5 milliards d'euros au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. La croissance annuelle des crédits à l'équipement et immobiliers reste vive, à respectivement + 8,8 % et + 9,0 %, après + 7,4 % et + 7,7 % au trimestre précédent.

Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros en France augmente légèrement pour atteindre 1,53 %. Ce taux est de 0,4 point de pourcentage inférieur à celui pratiqué en zone euro.

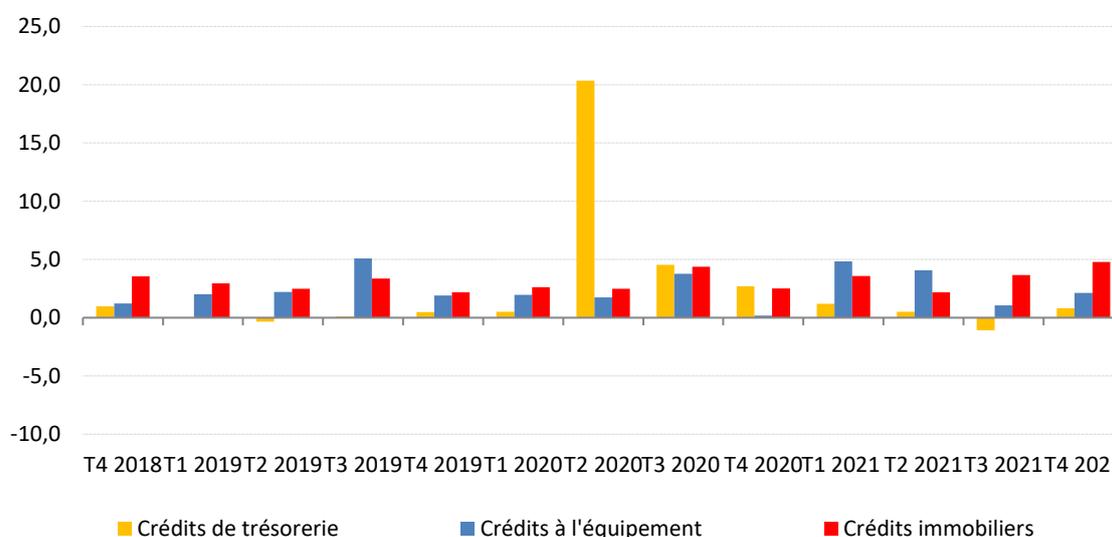
#### Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Encours T4 2021	Taux de croissance annuels		Taux de croissance sur deux ans
		T3 2021	T4 2021	T4 2021
<b>Total crédits</b>	<b>371,4</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,1%</b>	<b>25,5%</b>
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	49,2	7,2%	3,0%	149,8%
Crédits à l'équipement	149,8	7,4%	8,8%	15,2%
Crédits immobiliers	172,5	7,7%	9,0%	17,9%

#### Variation d'encours des crédits aux TPE

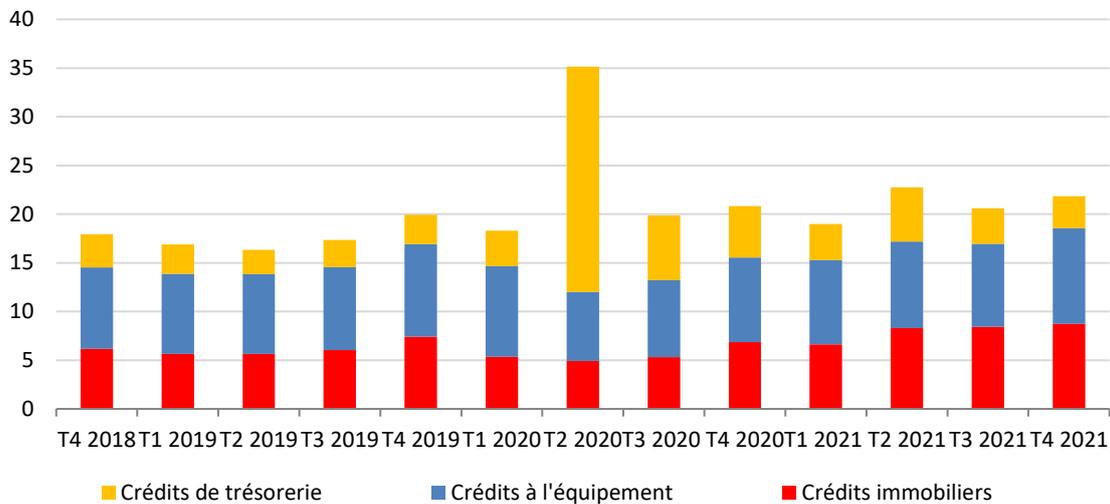
(en milliards d'euros)



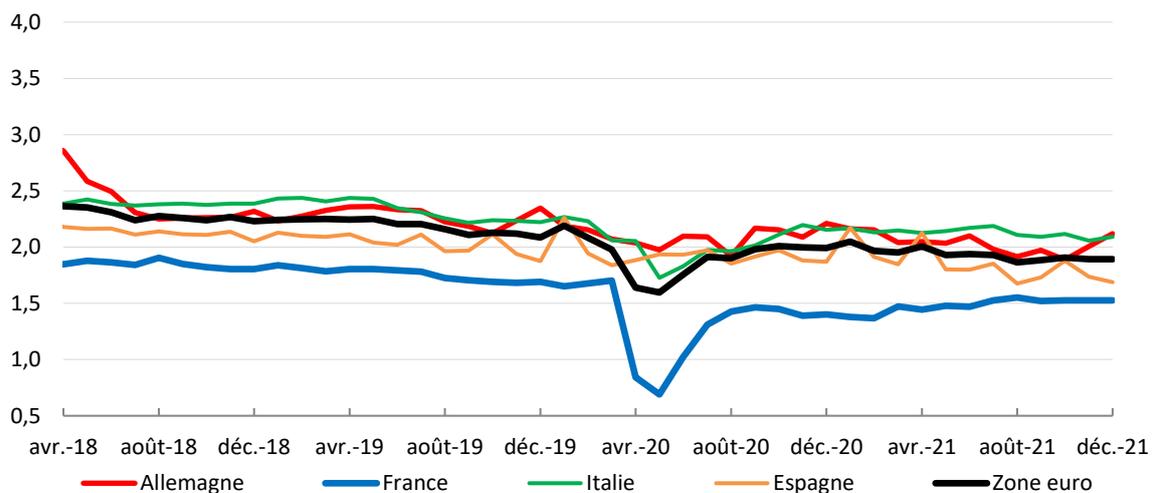


## Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



## Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

## Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

